



## Compte rendu du conseil Municipal du 15 décembre 2015

Etaient présents :

Mesdames Bligand (arrivée à 19h10), Dufour, Foucault, Guyot, Harmand, Rodet.  
Messieurs Babis, Berger, Bouchard, Loisy, Muelle, Pelletier, Roy et Simon.

Absents :

Mesdames Legrain-Garnaud, L'Heveder, Mourjane et Messieurs Blond et Duplessis.

Pouvoirs :

Edith L'Heveder donne procuration à Robert Simon.  
Michel Blond donne procuration à Mr Pelletier Jean-Patrick.

Secrétaire de séance : Annie Rodet.

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 19H15.

L'ordre du jour est le suivant :

**- Approbation du dernier compte rendu :**

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil municipal suscite des questions. Il est approuvé à l'unanimité. Vote : 14 pour

**- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget 2015) avant que le budget 2016 ne soit voté.  
Il s'agit donc de permettre à Monsieur le Maire d'engager un maximum de 69 412 euros, soit 25 % de 277 649 euros investis en 2015, avant le vote du budget 2016 pour régler les éventuelles dépenses d'investissement. Vote : 16 pour

**- Autorisation au Maire de signer la garantie d'emprunt Nièvre Habitat :**

Le conseil municipal a garanti le 4 février 2014 l'emprunt contracté par Nièvre Habitat pour construire nos 15 logements locatifs. Les taux d'emprunt ayant sensiblement diminué depuis l'an dernier, Nièvre Habitat a renégocié ces prêts et demande à la commune de les garantir de nouveau. Vote : 16 pour.

**- Création de deux nouvelles rues dans le lotissement du château :**

Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme Jean Muelle informe le conseil municipal de la nécessité d'attribuer un nom aux deux rues du lotissement du château qui est en cours de construction et pour lequel le

premier arrivant a déjà emménagé. D'autres emménageront dans le courant de l'année 2016. Il propose les noms suivants : allée du château et ruelle du Château, cette dernière ne desservant que l'arrière des propriétés.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer les noms suivants : allée du Château et allée verte. Vote : 16 pour.

**- Extension du réseau routier de la commune de Challuy :**

Monsieur le maire rappelle que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versé par l'Etat est calculé en fonction d'un certain nombre de critères dont la longueur de la voirie publique communale. Il propose de rajouter les dernières voies nouvellement créées. Vote : 16 pour.

Jean Patrick Pelletier interroge Monsieur le Maire sur la date de rénovation de la route du Bois des Loges à Aglan. Jean Muelle indique qu'une fois le marché signé, le titulaire l'a informé qu'il n'est pas opportun de commencer le chantier immédiatement, étant donné les risques de gel inhérents à l'hiver. Monsieur le Maire demande à Jean Muelle de « bien border le dossier pour être sûr que juridiquement la commune ne soit pas attaquable par ce report des travaux. Je rappelle que l'un des critères de sélection était le délai d'exécution et il s'avère que ceux-ci sont modifiés. Il ne faudrait pas qu'un concurrent évincé puisse déposer un recours car les critères de choix des offres ne sont plus respectés. »

Jean Muelle informe qu'un courrier de mise en demeure d'intervenir est en passe d'être envoyé à l'entreprise attributrice du marché.

**- Conseil municipal des Jeunes :**

Madame l'Adjointe à l'Education-Enfance-Jeunesse Mireille Harmand explique que « la commune de Challuy a souhaité mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes qui soit, pour la jeune génération, un outil de citoyenneté démocratique, un lieu d'expression et d'écoute, un lieu d'action et de construction de projets et un lieu de dialogue et d'échanges.

Les élections se sont déroulées le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Sont élus :

Classe de Mme Perreaut : Ondrejicka Emilien, Lecomte Marie, Bartosiak Louis, Lily Loisy et Léane Prugnier ;

Classe de M. Pascual : Mathis Simon, Bouillon Chloé, Goncalves Paola ;

Classe de M. Lorigeon : Jané Wasserman, Nolan Medina, Esteban Barbara, Chloé Jacques.

Leur premier conseil municipal s'est réuni ce jour à 18 heures. Un budget de 2 000 euros avait été attribué pour l'année 2015. Il sera donc reporté en 2016. Le règlement intérieur sera rédigé avec eux ». Le conseil municipal prend acte de l'installation de ce Conseil Municipal Jeunes : 16 pour.

**- Désignation d'un assistant de prévention (ex Acmo) :**

Madame Sylvie Foucault, Déléguée au Personnel, indique que « le conseil municipal doit désigner un assistant de prévention au sein des services de la Mairie conformément à la réglementation. Cette fonction d'assistant de prévention ne pourra être confiée à l'un de nos agents que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction. Un plan de formation continue est prévu. A l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ».

Madame Foucault propose de nommer Elodie Lacroix et Franck Lacquit. Vote : 16 pour.

**- Participation financière de la commune de Challuy à la fourrière départementale :**

Monsieur le Maire informe que « trop d'animaux domestiques divagent sur notre commune. En plus des déjections qui exaspèrent nos concitoyens, ils génèrent des frais à chaque capture que je voudrais bien économiser. En effet, nous devons à chaque fois rémunérer le vétérinaire qui récupère le chien ou

le chat puis le refuge qui l'héberge quand les propriétaires sont inconnus. Notre commune n'est pas la seule à subir ce fléau. Aussi, L'Union Amicale des Maires de la Nièvre organise une fourrière départementale dont la gestion est confiée au Refuge de Thiernay. Celle-ci assure la capture et l'hébergement des animaux errants. Ce service intervient sur toutes les communes du département évitant la création des fourrières communales. La participation s'élève à 0.74 centimes d'euros par habitant, soit un montant total de 1 143,30 euros pour Challuy. Je propose que nous adhérions à ce service ». Vote : 16 pour.

**- Avis de la commune de Challuy sur le schéma de mutualisation :**

Monsieur le Maire informe que « la loi du 16 décembre 2010 prévoit l'adoption par chaque intercommunalité, dans l'année qui suit le renouvellement des équipes municipales et communautaires, d'un rapport comprenant un schéma de mutualisation des services. Il est nécessaire de préciser que la mutualisation ne doit pas être confondue avec un transfert de compétences. Les élus de Nevers Agglomération proposent que cette mutualisation soit la plus souple possible afin de ne rien imposer à aucune commune : une ou plusieurs communes pourraient mutualiser soit entre elles, soit entre elles et Nevers Agglomération, dans tel ou tel domaine, au libre choix des conseils municipaux concernés. Il s'agit d'une démarche évolutive et le schéma pourra donc être modifié au cours du mandat. D'ailleurs, certaines communes, dont la nôtre, ont déjà développé entre elles plusieurs coopérations s'apparentant à de la mutualisation, que ce soit dans le domaine de partage de matériels ou de groupements d'achats et de commandes, le but étant de faire des économies sur le fonctionnement et les prix. L'une des pistes envisagées serait la création d'un pool de secrétaires de mairies, d'équipes techniques territorialisées ou la création d'un parc de matériel de travaux publics, d'entretien ou de festivités ».

Les conseillers municipaux de Challuy émettent un avis favorable au schéma de mutualisation des services à la carte tout en regrettant le calendrier contraint et incohérent prévu par la loi Notre. Vote : 12 pour, 1 contre : Jean-Patrick Pelletier et 3 abstentions : Guy Babis, Michel Blond, Marie Thérèse Guyot.

**- Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :**

Les conseils municipaux doivent émettre un avis avant le 20 décembre 2015 sur le projet de SDCI proposé par Monsieur le Préfet de la Nièvre le 20 octobre 2015.

Après un long débat, Monsieur le Maire soumet l'avis suivant au vote :

- le conseil municipal de Challuy désapprouve les contraintes de délai de la loi Notre et son décalage avec les mandats municipaux et communautaires ;
- le conseil municipal de Challuy souhaite l'élargissement de l'agglomération de Nevers, incluant tout le périmètre du bassin ligérien et les communes le souhaitant, sous réserve d'acceptation des conseils municipaux concernés. Dans ces conditions, il émet un avis favorable.

Vote : 11 pour, 1 contre : Mireille Harmand précise que l'élargissement de l'agglomération à tout le périmètre ligérien entraîne une trop concentration et un déséquilibre par rapport au reste du département qui est composé principalement de territoires ruraux et 4 abstentions : Jean-Patrick Pelletier, Michel Blond, Sylvie Foucault et Marie Thérèse Guyot.

**- Autorisation au Maire de signer la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) 2016 :**

Monsieur le Maire propose aux élus de demander cette subvention pour les dossiers éligibles à ce type de financement. Il s'agit de doter l'école de matériel numérique et de mettre en accessibilité les locaux municipaux (Mairie, salle des fêtes et accueil de loisirs). Vote : 16 pour.

**- Modification Programme Local de l'Habitat (PLH) :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLH afin :

- d'y intégrer la commune de Marzy ;

- d'y ajouter quatre nouvelles actions financées : l'aide à la réhabilitation HLM, la mise en place d'un fonds d'intervention foncière, la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale des gens du voyage et le soutien à des projets d'adaptation des logements au vieillissement de la population. Vote : 16 pour.

**- Mutualisation du correspondant personnel CNAS avec Nevers Agglomération :**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 09 septembre 2014 a désigné Pascale Lacquit comme correspondante du personnel. Or Nevers Agglomération, adhérente elle aussi au CNAS, dispose d'un agent à temps complet pour réaliser une veille des nouveautés et des prestations existantes. Cela permet aux agents de profiter pleinement de toutes les prestations proposées par le CNAS. Il est donc proposé de mutualiser cette déléguée à titre gratuit. Vote : 16 pour.

**- Créances irrécouvrables pour un montant de 18,06 euros :**

Madame la Trésorière informe la commune qu'une créance de 18,06 euros doit être admise en non valeur du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches. Tous les recours engagés par le Trésor Public ont été épuisés, sans effets. Toutefois, cette décision n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant. Vote : 16 pour.

**- Décisions modificatives :**

Monsieur le Maire explique que « la Préfecture ajuste en cette fin d'année la participation des communes au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Malheureusement, nous devons reverser 1 500 euros à ce titre. »

D'autre part, la procédure de renégociation des emprunts de la Banque Populaire par le Crédit Agricole votée lors du conseil municipal du 8 septembre 2015 pour un montant de 315 000 euros (travaux de rénovation de la rue Louis Bonnet en 2001 et construction du restaurant scolaire en 2007) est acceptée. Il convient donc d'acter le versement de ces 315 000 euros du Crédit Agricole.

Vote : 16 pour.

La Séance est clôturée à 21 :40